

Descriptif de module

Domaine HES-SO Travail social
Filière Travail social

1 Intitulé du module Professionnalité AS 2024-2025

Code T.TS.SO359.AS1.F.24	Type de formation * ☒ Bachelor ☐ DAS ☐ CAS	Type de module ☒ module principal ☐ module lié au module principal ☐ module facultatif ou complémentaire	Organisation temporelle ☐ module sur 1 semestre ☐ module sur 2 semestres ☒ semestre de printemps ☐ semestre d'automne ☐ Autres
Niveau ☒ module de base ☐ module d'approfondissement ☐ module avancé ☐ module spécialisé	Caractéristique ☒ En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO		

2 Organisation

Crédits ECTS *
9 ECTS

Langues(s)
☒ français

Volées :
PT 2023, EE 2022, TP 2022

Semaine 8 à 22
Lundi et/ou Mardi

3 Prérequis

- ☐ avoir validé le(s) module(s)
☐ avoir suivi le(s) module(s)
☒ Pas de prérequis
☐ Autres

Autres prérequis

4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage *

Compétences :

1. Expliciter, étayer et argumenter les valeurs, les principes éthiques et le cadre déontologique du travail social qui fondent leur action.
4. Établir des diagnostics de situation, construire, mener et évaluer des projets d'intervention et des actions en se basant sur des connaissances scientifiques, méthodologiques et des savoirs d'action.
5. Développer une pensée critique, questionner le sens de l'action sociale et proposer des modes d'intervention et de transformation sociales pertinents, créatifs et diversifiés, qui intègrent les enjeux sociaux, économiques, culturels et politiques aux niveaux local, national et international.

Objectifs :

Au terme du module, les étudiant-e-s seront capables de/d' :

- Analyser la politique sociosanitaire et ses développements en cours
- Analyser et évaluer les principes, l'organisation, les conditions d'obtention et les prestations offertes par les assurances sociales (chômage, invalidité, perte de gain, maladie et accident)
- Analyser et évaluer les principes, l'organisation, les conditions d'octroi et les prestations de l'aide sociale et des principales prestations sous condition de ressources
- Estimer les facteurs de risque et de protection, ainsi que les trajectoires conduisant à la pauvreté (sous ses différentes formes)
- Evaluer les enjeux et les fonctions des dispositifs d'insertion dans la « lutte contre la pauvreté » (notamment dans l'aide sociale)
- Accompagner une personne ou un ménage en situation de précarité dans la gestion de son budget
- Identifier les dilemmes et les tensions du travail social et de se positionner professionnellement.

5 Contenu et formes d'enseignement *

Le module, orienté sur l'acquisition par les futur-e-s assistant-e-s sociales des connaissances et compétences nécessaires à l'accomplissement de leurs missions de soutien et d'accompagnement des personnes et des ménages, traite de la problématique de la pauvreté en Suisse et des multiples mesures mises en place pour y répondre : prestations des assurances sociales, aide sociale, subsides LAMAL, prestations complémentaires, politiques d'insertion et d'activation.

Dans ce même contexte général, une attention particulière est aussi mise sur les enjeux de l'intervention sociale dans le milieu de la santé (système de santé, inégalités d'accès aux prestations selon les conditions socio-économiques des personnes et des ménages, etc.).

Le module est complété par des réflexions et des ateliers pratiques consacrés au rapport à l'argent et à l'accompagnement des personnes et des ménages en situation de précarité ou de pauvreté dans l'établissement d'un budget.

Dans l'ensemble des enseignements, le module offre l'occasion d'interroger le rôle professionnel à travers l'étude des dilemmes et des tensions en service social.

En complémentarité au module, une demi-journée en atelier, au sein des groupes de référence, accompagnent la poursuite de l'élaboration du portfolio.

6 Modalités d'évaluation et de validation *

Une participation régulière et active des étudiant-e-s est exigée.

Dix sondages aléatoires de présence seront effectués. Lors de ces sondages, deux absences seront tolérées.

Dès la troisième absence, 10% des points totaux de la grille d'évaluation finale du module seront retirés. Dès la cinquième absence, 20% des points seront retirés.

En cas de présentation d'un certificat médical, l'absence ne sera pas comptabilisée.

Modalités d'examen :

- Examen écrit sur table, individuel, portant sur une partie de la matière enseignée tout au long du module (pour plus de précisions, cf. le document Modalités d'évaluation sur Moodle).

Date : lundi 16 juin 2025 de 13h00 à 16h30.

Modalités de répétition :

En cas d'obtention de la note F, les possibilités de répétition sont les suivantes :

a) Se présenter à une ou des nouvelles épreuves d'évaluation du module concerné lors d'une 2e session prévue durant la même année académique, soit : examen écrit sur table le **lundi 25 août 2025 de 13h00 à 16h30**.

b) Fréquenter à nouveau les enseignements et se présenter aux évaluations du module l'année académique suivante.

7 Modalités de remédiation *

☐ remédiation possible

☒ pas de remédiation

7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) *

☐ remédiation possible

☒ pas de remédiation

Autres modalités de remédiation

8 Remarques

Les enseignant-es et les étudiant-es ont la possibilité d'utiliser l'intelligence artificielle générative au sein des dispositifs d'enseignement et d'apprentissage ainsi que dans les travaux écrits en sous-groupe/individuel. Ils et elles devront en faire un usage judicieux, critique et raisonné et annoncer explicitement l'utilisation de ces outils dans les supports de cours ou les travaux et pour les activités suivantes : corrections (orthographiques), reformulations (syntaxe), explications (concepts), inspirations (idées) et citations (copier-coller). A noter que les évaluations seront basées sur la maîtrise des concepts tels qu'ils ont été définis, expliqués et référencés dans les supports de cours et dans les textes abordés durant les enseignements/ateliers. Dès lors, toute production générée avec l'aide d'un outil d'intelligence artificielle reste sous la responsabilité de son utilisateur et utilisatrice. L'utilisation de toute forme d'intelligence artificielle est formellement interdite lors des examens écrits individuels.

9 Bibliographie

Bibliographie :

Tabin, J-P., Frauenfelder, A., Togni, C. & Keller, V. (2008). *Temps d'assistance*. Antipodes.

Quand l'aide sociale évoluera (2019). Caritas, Almanach social 2020.

Coste, T., Henchoz, C. & Plomb, F. (2021). *Endettement et surendettement en Suisse : regards croisés*. L'Harmattan.

Titre des recherches :

Bühlmann, F., Tilmann, R., Kühr, J., Thiévent R. (octobre 2020). *Trajectoires de pauvreté dans le canton de Vaud : une analyse du Panel suisse de ménages Vaud*. hetsl.ch. https://www.hetsl.ch/fileadmin/user_upload/rad/laress/Rapports/81517_RapportFinal-web.pdf

Tillmann, R., Kuhn, U., Kühr, J., Thiévent, R., Tabin, J-P. (mai 2021). *Effets de la pandémie de coronavirus et du semi-confinement sur les conditions de vie : une analyse de l'enquête « COVID-19 » du Panel suisse des ménages selon les catégories de revenu*.

Contre-la-pauvreté.ch. https://www.contre-la-pauvrete.ch/fileadmin/kundendaten/Publikation_COVID__SHP_DEF.pdf

Domaine HES-SO Travail social
Filière Travail social

10 **Enseignant·e·s**

Albisetti Giorgia Martina
Arbel Anouk
Basterrechea Léa
Brossy Joëlle
Burch Fabio
Clement Dimitri
Clerc Karine
Concha Javier
Delay Christophe
Descoux Romain
Dupertuis Christine
Guerdat Ophélie
Haunreiter Katja
Konan N'Dri Paul
Morel Mariette Stevie
Neves Pereira Marcia
Paschoud Pascale
Pedrazzini Indiana
Pelizzari Alessandro
Perrinjaquet Sophie Coline
Peytregnet Pauline
Russi Umberto
Sadrija-Borer Charlotte
Simoes Tania
Spaoloni Pascale
Tiberghien Julie
Zürcher Karin

Responsable de module *

RUSSI Umberto

Descriptif validé le *

10 janvier 2025

Descriptif validé par *

CSUPOR Isabelle

Descriptif de module

Domaine HES-SO Travail social

Filière Travail social

1 **Intitulé du module** **Modèles et méthodes d'intervention AS** **2024-2025****Code**

T.TS.SO359.AS2.F.24

Type de formation *☒ Bachelor ☐ DAS ☐ CAS**Niveau**

- ☒ module de base
☐ module d'approfondissement
☐ module avancé
☐ module spécialisé

Caractéristique

☒ En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO

Type de module

- ☒ module principal
☐ module lié au module principal
☐ module facultatif ou complémentaire

Organisation temporelle

- ☐ module sur 1 semestre
☐ module sur 2 semestres
☒ semestre de printemps
☐ semestre d'automne
☐ Autres

2 **Organisation****Crédits ECTS *****6 ECTS**

Volées :

PT 2023, EE 2022, TP 2022

Semaines 8 à 22

Lundi et/ou Mardi

Langue(s)☒ français3 **Prérequis**

- ☐ avoir validé le(s) module(s)
☐ avoir suivi le(s) module(s)
☒ Pas de prérequis
☐ Autres

Autres prérequis4 **Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage ***Compétences :

3. Construire et développer une relation professionnelle dans une posture favorisant le pouvoir d'agir et l'autodétermination des individus, groupes et communautés.
 4. Etablir des diagnostics de situation, construire, mener et évaluer des projets d'intervention et des actions en se basant sur des connaissances scientifiques, méthodologiques et des savoirs d'action.

Objectifs :

Au terme du module, les étudiant-e-s seront capables de/d' :

- Utiliser les outils d'intervention propres au service social, sur le plan relationnel et administratif
- Communiquer de manière appropriée, par oral et par écrit, en fonction des contextes d'intervention
- Se référer et se conformer au cadre juridique et institutionnel
- Adopter une posture réflexive lors de l'examen des situations et la mobilisation des ressources méthodologiques
- Adopter une posture professionnelle valorisant les compétences de la personne, encourageant son autodétermination et favorisant le développement de son pouvoir d'agir
- Proposer des pistes d'intervention et les justifier, en tissant des liens avec des modèles et des méthodes théoriques

5 Contenu et formes d'enseignement *

Le travail social avec les individus, les groupes et les communautés nécessite la maîtrise de nombreuses compétences (savoirs, savoir-faire et savoir-être).

Les tâches effectuées dans les services sociaux relèvent de l'aide à la personne, mais aussi de la gestion administrative.

Or, les approches contemporaines prônent des relations d'aide dans lesquelles le ou la bénéficiaire est également expert·e de sa propre situation. La prise en compte de ses besoins, ressources et limites évolue, selon les contextes, entre aide en adhésion et aide sous contrainte.

De fait, les problématiques sociales auxquelles les professionnel·le·s de terrain sont confronté·e·s sont multiples et complexes. Elles requièrent la capacité d'adopter une posture réflexive, d'analyser les situations à la fois de manière précise et globale, en tissant des liens avec des concepts et des modèles théoriques. Elles impliquent souvent de collaborer de manière pluridisciplinaire.

Par ailleurs, dans des contextes institutionnels exigeants, les professionnel·le·s se doivent d'être rigoureux et rigoureuses, capables de se conformer au cadre juridique et institutionnel qui prévaut. Ils et elles sont amenés à rendre compte de leur activité, expliquer leurs interventions et justifier leurs décisions, en s'appuyant sur des observations objectives et sur des connaissances scientifiques.

En conséquence, le module portera sur la relation d'aide, l'évaluation et l'intervention en service social, sous l'angle de l'individu et de la famille principalement. Nous évoquerons notamment le champ de la protection de l'enfant. Une attention particulière sera portée à la systémique, approche prédominante dans ce domaine. Une vignette clinique transversale servira de support au fil du module.

Les enjeux liés aux moyens de communication seront abordés, à la fois sous l'angle de l'écrit (tenue d'un dossier administratif) et sous l'angle de l'oral (techniques d'entretien).

Modalités pédagogiques :

Dans une logique de continuité du parcours de formation des étudiant·e·s, le module s'appuiera sur les compétences acquises en formation pratique 1, ainsi que lors des cours fondamentaux (F3, F5, F6 et F7 en particulier). Les concepts théoriques seront abordés essentiellement en amont des cours, par des lectures obligatoires (modèle de la classe inversée). Les cours seront consacrés principalement à la discussion et à l'analyse des notions. Ils permettront d'en vérifier la compréhension et d'en affiner la maîtrise, par des échanges interactifs et des exercices. Des ateliers permettront de pratiquer les techniques d'entretien. Des professionnel·le·s du terrain viendront présenter les outils et les méthodes d'intervention spécifiques à leurs domaines.

6 Modalités d'évaluation et de validation *

L'évaluation du module se subdivise en trois parties :

- Quiz de droit. Echéance fixée au **mardi 29 avril 2025** (semaine 18).
- Travail écrit (semaine 22). Le **mardi 27 mai 2025**. Les étudiant·e·s déposeront un dossier individuel comprenant diverses pièces typiques d'un dossier social.
- Examen oral (semaine 26). Le **lundi 23 juin 2025 ou le mardi 24 juin 2025**, les étudiant·e·s passeront un examen oral, avec des questions traitées en binôme voire en trinôme et des questions individuelles, portant sur une analyse de situation (vignette clinique) et sur leurs dossiers respectifs.

Les étudiant·e·s pourront s'inscrire à une activité facultative leur permettant, si elle est réalisée correctement, d'obtenir des points bonus valables lors du premier passage d'examen.

Les modalités précises seront annoncées durant le module. Elles seront également déposées sur la plateforme Moodle. Une participation régulière et active des étudiant·e·s est exigée.

Des sondages aléatoires de présence seront effectués. Lors de ces sondages, deux absences sont tolérées. Dès la troisième absence, 10% des points totaux de la grille d'évaluation finale du module seront retirés. Dès la cinquième absence, 20% des points seront retirés. Toute absence doit être excusée dès connaissance de celle-ci, par email à la responsable de module, avec l'assistant·e de module en copie. En cas de présentation d'un certificat médical, l'absence ne sera pas comptabilisée.

Modalités de répétition :

En cas d'obtention de la note F, les possibilités de répétition sont les suivantes :

- 1) Se présenter à une ou des nouvelles épreuves d'évaluation du module concerné lors d'une 2e session prévue durant la même année académique, soit : un examen oral individuel, sous forme d'analyse de vignette, qui aura lieu le **lundi 1er ou mardi 2 septembre 2025** (semaine 36).
- 2) Fréquenter à nouveau les enseignements et se présenter aux évaluations du module l'année académique suivante.

7 Modalités de remédiation *

- ☐ remédiation possible
☒ pas de remédiation

7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) *

- ☐ remédiation possible
☒ pas de remédiation

Autres modalités de remédiation**8 Remarques**

Domaine HES-SO Travail social
Filière Travail social

9 **Bibliographie**

Des listes seront remises au cours du module.

10 **Enseignant·e·s**

Baettig Sébastien
 Basterrechea Léa
 Bersier Yannick
 Bertocchi Silvie
 Brossy Joëlle
 de Meyer Patricia
 Ganière Mélanie
 Gremion Vincent Anne-Claire
 Konan N'Dri Paul
 Rosselet Justine
 Simoes Tania
 Steiner Walter
 Vacataire1

Responsable de module *

BROSSY Joëlle

Descriptif validé le *

10 janvier 2025

Descriptif validé par *

CSUPOR Isabelle

Descriptif de module

Domaine HES-SO Travail social
Filière Travail social

1 **Intitulé du module** **Professionnalité ASC** **2024-2025****Code**

T.TS.SO359.ASC1.F.24

Type de formation *☒ Bachelor ☐ DAS ☐ CAS**Niveau**

- ☒ module de base
☐ module d'approfondissement
☐ module avancé
☐ module spécialisé

Caractéristique

☒ En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO

Type de module

- ☒ module principal
☐ module lié au module principal
☐ module facultatif ou complémentaire

Organisation temporelle

- ☐ module sur 1 semestre
☐ module sur 2 semestres
☒ semestre de printemps
☐ semestre d'automne
☐ Autres

2 **Organisation****Crédits ECTS *****9 ECTS**

Volées :

PT 2023, EE 2022, TP 2022

Semaines 8 à 22

Lundi et/ou Mardi

et mercredi 9 avril 2025

Langues(s)☒ français3 **Prérequis**

- ☐ avoir validé le(s) module(s)
☐ avoir suivi le(s) module(s)
☒ Pas de prérequis
☐ Autres

Autres prérequis4 **Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage ***Compétences :

3. Construire et développer une relation professionnelle dans une posture favorisant le pouvoir d'agir et l'autodétermination des individus, groupes et communautés.

Objectifs :

Au terme du module, les étudiant-e-s seront capables de/d' :

- Se situer par rapport aux valeurs, aux fonctions, aux rôles et aux fondements (histoire) de la profession;
- Identifier les principes fondamentaux de la spécificité professionnelle de l'animation socioculturelle;
- Reconnaître les nombreux champs professionnels/domaines de l'animation socioculturelle;
- Distinguer, questionner et analyser les fonctions, les rôles, les compétences et les savoirs des professionnel-le-s;
- Être capable de se référer aux cadres normatifs (droits humains, droit positif, conventions,...) qui fondent l'action et les rapports de travail ;
- Apprécier les enjeux du métier;
- Développer une pensée critique sur le sens de l'action;

5 **Contenu et formes d'enseignement ***

Le module permet d'aborder ce qui définit l'animation socioculturelle romande : ses fondements historiques, ses concepts théoriques, ses définitions, ses fonctions, ses domaines ou champs d'activités et ses enjeux actuels et futurs.

L'identité professionnelle est développée au travers des compétences-clés des animateur-trice-s socioculturel-le-s, des valeurs spécifiques au métier ainsi que des postures professionnelles inhérentes aux méthodes de travail (accueil libre, par exemple).

Les formes d'enseignement sont une combinaison de cours magistraux, de travaux collaboratifs sous forme d'ateliers ou de séminaires, ainsi que de visites ou d'entretiens sur les terrains.

En complémentarité au module, une demi-journée en atelier, au sein des groupes de référence, accompagnent la poursuite de l'élaboration du portfolio.

6 Modalités d'évaluation et de validation *

La présence aux cours, ateliers et visites de terrain du module est obligatoire. Au-delà de 20% d'absence (avec ou sans justification médicale), le décanat est informé et un travail écrit complémentaire, avec présentation orale à l'enseignant-e responsable du module, est demandé à l'étudiant-e.

L'évaluation de ce module se subdivise en trois parties :

- Examen écrit individuel de droit du travail le **mardi 29 avril 2025** ;
- Travail écrit individuel à rendre pour le **mardi 3 juin 2025 à 17h** ;
- Présentation orale de groupe (restitution de l'exploration) les **lundi 26 et mardi 27 mai 2025**.

C'est l'addition des points obtenus dans les trois parties de l'examen qui déterminera la note.

Modalités de répétition :

En cas d'obtention de la note F, les possibilités de répétition sont les suivantes :

1. Se présenter à une ou des nouvelles épreuves d'évaluation du module concerné lors d'une 2^e session prévue durant la même année académique, soit : examen oral individuel le **mardi 26 août 2025** (semaine 35).
2. Fréquenter à nouveau les enseignements et se présenter aux évaluations du module l'année académique suivante.

7 Modalités de remédiation *

- ☐ remédiation possible
☒ pas de remédiation

7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) *

- ☐ remédiation possible
☒ pas de remédiation

Autres modalités de remédiation

8 Remarques

Durant la semaine 15, les étudiant-e-s PT, EE et TP suivront également le cours le **mercredi 9 avril 2025**.

Les enseignant-es et les étudiant-es ont la possibilité d'utiliser l'intelligence artificielle générative au sein des dispositifs d'enseignement et d'apprentissage ainsi que dans les travaux écrits en sous-groupe/individuel. Ils et elles devront en faire un usage judicieux, critique et raisonné et annoncer explicitement l'utilisation de ces outils dans les supports de cours ou les travaux et pour les activités suivantes : corrections (orthographiques), reformulations (syntaxe), explications (concepts), inspirations (idées) et citations (copier-coller). A noter que les évaluations seront basées sur la maîtrise des concepts tels qu'ils ont été définis, expliqués et référencés dans les supports de cours et dans les textes abordés durant les enseignements/ateliers. Dès lors, toute production générée avec l'aide d'un outil d'intelligence artificielle reste sous la responsabilité de son utilisateur et utilisatrice. L'utilisation de toute forme d'intelligence artificielle est formellement interdite lors des examens écrits individuels.

9 Bibliographie

- Della Croce, C., Libois, J., Mawad, R. (2011). *Animation socioculturelle, pratiques multiples pour un métier complexe*. L'Harmattan.
- Gillet, J.-C. (1995). *Animation et animateurs. Le sens de l'action*. L'Harmattan.
- Latifi, Q. (2021). L'accueil libre, une école de la démocratie. *REISO, Revue d'information sociale*, mis en ligne le 3 mai 2021, <https://www.reiso.org/document/7361>.
- Libois, J., Heimgartner, P. (2008). *L'accueil libre, une pratique fondamentale en travail social, peu définie, peu nommée et peu reconnue*. (s.n.)
- Moser, H., Muller, E., Wettstein, H., Willener, A. (2004). *L'animation socioculturelle. Fondements, modèles et pratiques*. Éditions IES.
- Tironi, Y. (2015). *Participation et citoyenneté des jeunes. La démocratie en jeu*. Cahier de l'EESP.

10 Enseignant-e-s

Allesina Stéphanie Alexandra
Bertho Béatrice
Cruchon Pablo
Dafflon Guillaume
della Croce Claudia
Guerrero Galeano Gustavo
Haunreiter Katja
Jetzer Anne
Luisier Joëlle
Luterbacher Roman
Magenat Elise
Philips Shalanda
Rubin Evelson Sanchez Ruth
Sans enseignant
Vacataire2
Vacataire5
Vacataire8

Responsable de module *

CRUCHON Pablo & LUISIER Joëlle



Domaine HES-SO Travail social
Filière Travail social

Descriptif validé le *

10 janvier 2025



Descriptif validé par *

CSUPOR Isabelle

Descriptif de module

Domaine HES-SO Travail social
Filière Travail social

1 Intitulé du module 2024-2025

Modèles et méthodes d'intervention ASC

Code T.TS.SO359.ASC2.F.24	Type de formation * ☒ Bachelor ☐ DAS ☐ CAS	Niveau ☒ module de base ☐ module d'approfondissement ☐ module avancé ☐ module spécialisé	Caractéristique ☒ En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO	Type de module ☒ module principal ☐ module lié au module principal ☐ module facultatif ou complémentaire	Organisation temporelle ☐ module sur 1 semestre ☐ module sur 2 semestres ☒ semestre de printemps ☐ semestre d'automne ☐ Autres
-------------------------------------	--	--	---	--	--

2 Organisation

Crédits ECTS * **Langues(s)**

6 ECTS

Volées :
PT 2023, EE 2022, TP 2022

Semaines 9 à 19
Lundi et/ou Mardi

3 Prérequis

- ☐ avoir validé le(s) module(s)
☐ avoir suivi le(s) module(s)
☒ Pas de prérequis
☐ Autres

Autres prérequis

4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage *

Compétences :

4. Etablir des diagnostics de situation, construire, mener et évaluer des projets d'intervention et des actions en se basant sur des connaissances scientifiques, méthodologiques et des savoirs d'action.

Objectifs :

Au terme du module, les étudiant-e-s seront capables de/d' :

- Reconnaître les principes et les enjeux de la méthodologie de projet en animation socioculturelle (notamment le travail avec des bénévoles, la dimension du genre dans les projets, les conditions de la participation, la gestion financière/recherche de fonds, le droit des associations/fondations/coopératives).
- Produire une réflexion argumentée sur les projets présentés dans le module, en intégrant les connaissances scientifiques, méthodologiques et des savoirs d'action, travaillés au cours du module.

5 Contenu et formes d'enseignement *Contenu :

Organisé autour de la méthodologie de projet en animation socioculturelle, le module traite des thèmes suivants :

- Élaboration de projets participatifs,
- Bénévolat, militantisme, volontariat,
- Dimension du genre dans les projets en ASC,
- Recherche de fonds et communication,
- Autonomie et autodétermination,
- Droit des associations / des fondations / des coopératives.

Formes d'enseignement :

Le module alterne apports théoriques et méthodologiques (cours ex cathedra), activités réflexives et pratiques (analyse de projets, débats, exercices pratiques), des rencontres avec des professionnel-le-s de l'animation socioculturelle à la HETSL et dans des lieux d'ASC.

Lors de la journée du 11 mars 2025, les étudiant-e-s participeront à une journée "hors HETSL" organisée par le réseau "Genre et Travail social" (GETS) de la HETSL, et son groupe de travail "Genre et Jeunesse". Les informations relatives à cette journée seront données à l'ouverture du module.

La présence aux cours, ateliers et visites de terrain du module est obligatoire. Au-delà de 20% d'absence (avec ou sans justification médicale), le décanat est informé et un travail écrit complémentaire, avec présentation orale à l'enseignant-e responsable du module, est demandé à l'étudiant-e.

6 Modalités d'évaluation et de validation *

Examen écrit et individuel sur table sans documentation le **lundi 5 mai 2025 (semaine 20)**.

Modalités de répétition :

En cas d'obtention de la note F, les possibilités de répétition sont les suivantes :

1. Se présenter à une ou des nouvelles épreuves d'évaluation du module concerné lors d'une 2^e session prévue durant la même année académique, soit un examen oral individuel le **mardi 26 août 2024 (semaine 35)**.
2. Fréquenter à nouveau les enseignements et se présenter aux évaluations du module l'année académique suivante.

7 Modalités de remédiation *

- ☐ remédiation possible
☒ pas de remédiation

7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) *

- ☐ remédiation possible
☒ pas de remédiation

Autres modalités de remédiation**8 Remarques**

Les enseignant-es et les étudiant-es ont la possibilité d'utiliser l'intelligence artificielle générative au sein des dispositifs d'enseignement et d'apprentissage ainsi que dans les travaux écrits en sous-groupe/individuel.

Ils et elles devront en faire un usage judicieux, critique et raisonné et annoncer explicitement l'utilisation de ces outils dans les supports de cours ou les travaux et pour les activités suivantes : corrections (orthographiques), reformulations (syntaxe), explications (concepts), inspirations (idées) et citations (copier-coller). A noter que les évaluations seront basées sur la maîtrise des concepts tels qu'ils ont été définis, expliqués et référencés dans les supports de cours et dans les textes abordés durant les enseignements/ateliers du module. Dès lors, toute production générée avec l'aide d'un outil d'intelligence artificielle reste sous la responsabilité de son utilisateur et utilisatrice.

L'utilisation de toute forme d'intelligence artificielle est formellement interdite lors de l'examen écrit individuel et pour l'examen oral de répétition.

9 Bibliographie

Pour chaque thématique abordée, les textes et supports de cours seront disponibles sur la page Moodle du module.

Domaine HES-SO Travail social
Filière Travail social

10 **Enseignant·e·s**

Anex Emmanuelle
 Bertho Béatrice
 de Meyer Patricia
 della Croce Claudia
 Houriet Marion
 Hugli Alexandre
 Jetzer Anne
 Leuba Marie
 Métraux Sylvie
 Vacataire1
 Vacataire2
 Vacataire3

Responsable de module *

LEUBA Marie

Descriptif validé le *

10 janvier 2025

Descriptif validé par *

CSUPOR Isabelle

Descriptif de module

Domaine HES-SO Travail social

Filière Travail social

1 Intitulé du module Professionnalité ES 2024-2025

Code

T.TS.SO359.ES1.F.24

Type de formation *

☒ Bachelor ☐ DAS ☐ CAS

Niveau

- ☒ module de base
☐ module d'approfondissement
☐ module avancé
☐ module spécialisé

Caractéristique

☒ En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO

Type de module

- ☒ module principal
☐ module lié au module principal
☐ module facultatif ou complémentaire

Organisation temporelle

- ☐ module sur 1 semestre
☐ module sur 2 semestres
☒ semestre de printemps
☐ semestre d'automne
☐ Autres

2 Organisation

Crédits ECTS *

9 ECTS

Volées :

PT 2023, EE 2022, TP 2022

Semaines 8 à 22

Lundi et/ou Mardi

et mercredi 9 avril 2025

Langues(s)

☒ français

3 Prérequis

- ☐ avoir validé le(s) module(s)
☐ avoir suivi le(s) module(s)
☒ Pas de prérequis
☐ Autres

Autres prérequis

4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage *

Compétences :

1. Expliciter, étayer et argumenter les valeurs, les principes éthiques et le cadre déontologique du travail social qui fondent leur action.
2. Evaluer leurs propres ressources et leurs limites dans les dimensions cognitives, émotionnelles, corporelles et sociales, et identifier leurs besoins en matière de professionnalisation.
3. Construire et développer une relation professionnelle dans une posture favorisant le pouvoir d'agir et l'auto-détermination des individus, groupes et collectivités.

Objectifs :

Au terme du module, les étudiant-e-s seront capables d'analyser des situations éducatives et argumenter leurs postures professionnelles en :

- Éluclaidant leur positionnement vis-à-vis des tensions inhérentes aux finalités et aux modalités de l'action éducative.
- Identifiant ce que cette posture doit au contexte (macro, meso et micro).
- Identifiant les savoirs et théories sur lesquels repose la posture.
- Identifiant l'influence des expériences (professionnelles, voire personnelles) sur cette posture.
- Identifiant les convictions qui sous-tendent cette posture et les valeurs qui la fondent.

5 Contenu et formes d'enseignement *

Le module aborde la posture professionnelle en éducation sociale de manière transversale, en s'intéressant aux différents champs, publics et enjeux en éducation sociale. Il est construit autour de quatre grandes thématiques : les troubles neurodéveloppementaux, les addictions, la santé mentale et les comportements dévifs ; et traverse les différents âges de la vie, de la petite enfance à la vieillesse. Plusieurs valeurs seront également abordées : l'autodétermination, le pouvoir d'agir, la participation sociale et l'inclusion. Des éléments de droit appliqué en termes de responsabilités seront également travaillés.

En complémentarité au module, deux demi-journées en ateliers, au sein des groupes de référence, accompagnent la poursuite de l'élaboration du portfolio.

Formes d'enseignement :

Le module est conçu sur un dispositif de *blended learning* (dispositif hybride de formation), alternant cours en présentiel, cours à distance synchrones et asynchrones et outils issus du e-learning : activités sur Moodle, capsules vidéos, Miro, Teams.

6 Modalités d'évaluation et de validation *

La validation prend la forme d'activités à effectuer sur la plateforme Moodle du module tout au long du semestre et d'un examen écrit également sur Moodle:

- a) Activités d'intégration des contenus.
- b) Analyse d'une situation éducative vécue sur le terrain professionnel (par exemple en formation pratique) en mobilisant les cinq axes présentés dans les objectifs : posture éducative par rapport aux tensions inhérentes aux finalités et aux modalités ; influence du contexte ; savoirs et théories de référence ; influence des expériences ; convictions et valeurs sous-jacentes, à rendre pour le **lundi 10 mars 2025 (semaine 11)**.
- c) Conception d'un média (vidéo ou Podcast) au sujet d'une thématique du module en sous-groupes à rendre pour le **lundi 28 avril 2025 (semaine 18)**.
- d) Examen écrit individuel sur Moodle le **mardi 24 juin 2025 (semaine 25)**.

Des consignes détaillées seront fournies en début de module.

Modalités de répétition :

En cas d'obtention de la note F, les possibilités de répétition sont les suivantes :

- a) Se présenter à une ou des nouvelles épreuves d'évaluation du module concerné lors d'une 2^e session prévue durant la même année académique, soit un examen écrit individuel et la réalisation des activités obligatoires, le **mardi 26 août 2025 (semaine 35)**.
- b) Fréquenter à nouveau les enseignements et se présenter aux évaluations du module l'année académique suivante.

7 Modalités de remédiation *

- ☐ remédiation possible
- ☒ pas de remédiation

7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) *

- ☐ remédiation possible
- ☒ pas de remédiation

Autres modalités de remédiation**8 Remarques**

Un atelier facultatif de formation à la création de médias sera proposé en mars 2025.

Les enseignant-es et les étudiant-es ont la possibilité d'utiliser l'intelligence artificielle générative au sein des dispositifs d'enseignement et d'apprentissage ainsi que dans les travaux écrits en sous-groupe/individuel. Ils et elles devront en faire un usage judicieux critique et raisonné et annoncer explicitement l'utilisation de ces outils dans les supports de cours, les travaux et pour les activités suivantes : corrections (orthographiques), reformulations (syntaxe), explications (concepts), inspirations (idées) et citations (copier-coller). Les évaluations seront basées sur la maîtrise des concepts tels qu'ils ont été définis, expliqués et référencés dans les supports de cours et les ressources mis sur Moodle. Dès lors, toute production générée avec l'aide d'un outil d'intelligence artificiel reste sous la responsabilité de son utilisateur et utilisatrice.

La HETSL s'attache au respect de l'intégrité scientifique (voir Directive HETSL sur l'intégrité scientifique - Re215)

En cas de l'utilisation de l'intelligence artificielle, les étudiant-es sont tenus de référencer de la manière suivante (voir Directive relative à l'utilisation des intelligences artificielles dans les travaux des étudiant-es Bachelor et des participant-es en formation continue - Re253) :

- Mentionner au début de son travail : « Les parties de texte qui ont été générées par une intelligence artificielle ont été vérifiées, validées et éditées par l'auteur-e. Les utilisations ont été précisées en note de bas de page et les prompts mis en annexe lorsque cela est demandé dans les consignes du module. ».
- Mentionner en note de bas de page après la phrase ou partie de texte concernée, l'outil utilisé et l'usage qui en est fait (citation, inspiration, etc.) de cette manière : « Information générée/en partie générée par [nom de l'outil]. (Type d'utilisation : xxx). ».
- Si la copie des prompts et réponses obtenues est exigée, les copier-coller dans un document en annexe. L'indication en note de bas de page devient alors : « Information générée par [nom de l'outil]. (Type d'utilisation : xxx). Voir annexe x. ».
- Aucune mention n'est faite dans la liste de références / bibliographie en fin de document.

9 Bibliographie

La bibliographie sera distribuée en cours de semestre.

Domaine HES-SO Travail social
Filière Travail social

10 **Enseignant·e·s**

Augé Sabrina
Bernasconi Kevin
Bornand Kathia
Brischoux Jules
Charvoz Linda
Chatelain Sandra
Christinat Yelitza
De Oliveira Bettencourt Sophie
Descoeudres Clément
Dimitrova Nevena
Dind Juliane Sabine
Gavillet Simon
Gerace Zinniker Lidia
Guignard Michèle Laure
Jetzer Anne
Kana Christelle
Martin Murielle
Mercanton David
Montefusco Camille Charlotte
Montone Giulia
Nadot Michaël
Perrelet Valentine
Roueche Matthieu
Scheurer Maude
Schmidlin Irène
Schoepfer Nicolas
Schovanec Josef
Tharin Ann
Togni Pillonel Lisa
Vacataire3
Weber Niels

Responsable de module *

DIMITROVA Nevena et MARTIN Murielle

Descriptif validé le *

10 janvier 2025

Descriptif validé par *

CSUPOR Isabelle

Descriptif de module

Domaine HES-SO Travail social
Filière Travail social

1 Intitulé du module Modèles et méthodes d'intervention ES 2024-2025

Code T.TS.SO359.ES2.F.24	Type de formation * ☒ Bachelor ☐ DAS ☐ CAS	Niveau ☒ module de base ☐ module d'approfondissement ☐ module avancé ☐ module spécialisé	Caractéristique ☒ En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO	Type de module ☒ module principal ☐ module lié au module principal ☐ module facultatif ou complémentaire	Organisation temporelle ☐ module sur 1 semestre ☐ module sur 2 semestres ☒ semestre de printemps ☐ semestre d'automne ☐ Autres
------------------------------------	--	--	---	--	--

2 Organisation Crédits ECTS *

6 ECTS **Langues(s)**

☒ français

Volées :
PT2023, EE 2022 et TP 2022

Semaines 8 à 22
Lundi et/ou mardi

3 Prérequis

- ☐ avoir validé le(s) module(s)
☐ avoir suivi le(s) module(s)
☒ Pas de prérequis
☐ Autres

Autres prérequis

4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage *

Compétences :

4. Etablir des diagnostics de situation, construire, mener et évaluer des projets d'intervention et des actions en se basant sur des connaissances scientifiques, méthodologiques et des savoirs d'action.

3. Construire et développer une relation professionnelle dans une posture favorisant le pouvoir d'agir et l'autodétermination des individus, groupes et communautés.

5. Développer une pensée critique, questionner le sens de l'action sociale et proposer des modes d'intervention et de transformation sociales pertinents, créatifs et diversifiés, qui intègrent les enjeux sociaux, économiques, culturels et politiques aux niveaux local, national et international.

Objectifs :

Au terme du module, les étudiant-e-s seront capables de/d' :

- Construire des hypothèses de compréhension cohérentes avec les modèles enseignés et d'orienter leur action à partir de ces hypothèses.
- Analyser, se positionner et gérer des situations complexes en mobilisant de manière cohérente et pertinente les concepts et les outils vus durant les cours
- Organiser un projet d'intervention socioéducatif en tenant compte des enjeux contextuels et des ressources disponibles
- Assurer un suivi administratif et éducatif des bénéficiaires de l'action sociale.

Domaine HES-SO Travail social
Filière Travail social

5 Contenu et formes d'enseignement *

Contenu :

Le module aborde différentes facettes de l'intervention éducative (fondements, principes, méthodes et modalités), sous la forme d'apports théoriques, d'ateliers pratiques et de présentations.

Le module aborde les thématiques suivantes :

1. Présentation de la démarche d'analyse de situations et des outils d'intervention de quelques modèles en travail social (Modèle de développement humain - Processus de production du handicap (MDH-PPH) et Approche cognitivo-comportementale (ACC), systémique, intervention psychodynamique en travail social). Application et expérimentation de ces modèles d'intervention.
2. Intervention en institution : fondements juridiques des mandats de placement en institutions, analyse des enjeux de droit en lien avec des situations cliniques.

Formes d'enseignement :

Alternance de cours en auditoire et en sous-groupes, avec des parties théoriques et des temps d'ateliers. Travail autonome et en groupe des des étudiant-e-s durant les temps étudiant-e-s prévus.
La présence et la participation active aux cours sont demandées.

6 Modalités d'évaluation et de validation *

L'évaluation de ce module se subdivise en deux parties :

1. Travail sur une vignette à l'aide du modèle MDH-PPH en groupes de 4 étudiant-e-s aboutissant au rendu d'un projet écrit au plus tard le **mardi 10 juin 2025 à 17h00** (semaine 24).
2. Examen individuel sur table sans document le **lundi 16 juin 2025** (semaine 25) :
 - une partie portant sur le droit
 - une partie portant sur l'une des trois approches (intervention psychodynamique en travail social, systémique, ACC).

La note finale est composée comme suit : 30 points pour le projet écrit relatif à la vignette MDH-PPH + 10 points pour la partie droit + 60 points pour la partie sur l'une des trois approches = 100 points.

Modalités de répétition :

En cas d'obtention d'une note finale de F, les possibilités de répétition sont les suivantes :

- a) Se présenter aux nouvelles épreuves d'évaluation du module concerné lors d'une 2^e session prévue durant la même année académique, soit:
- Examen individuel sans document le **lundi 25 août 2024** (semaine 35) :
 - une partie portant sur le droit
 - une partie portant sur l'une des trois approches (intervention psychodynamique en travail social, systémique, ACC).
 - une partie portant sur le PPH.

La note finale est composée comme suit : 10 points pour la partie de droit + 60 points pour la partie sur l'une des trois approches + 30 points pour la partie PPH = 100 points.

- b) Fréquenter à nouveau les enseignements et se présenter aux évaluations du module concerné l'année académique suivante.

7 Modalités de remédiation *

- ☐ remédiation possible
☒ pas de remédiation

Autres modalités de remédiation

7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) *

- ☐ remédiation possible
☒ pas de remédiation

8 Remarques

Domaine HES-SO Travail social
Filière Travail social

9 Bibliographie

Bibliographie :

Amiguet, O. & Julien, C. (2004). *L'intervention systémique dans le travail social : repères épistémologiques, éthiques et méthodologiques*. Ed. IES et EESP.

Bouvet, C. (2014). *Introduction aux thérapies comportementales et cognitives (TCC)*. Dunod.

Csupor, I., Aubry, R. & Mercolli, M. (2021). Le travail émotionnel à l'épreuve du travail social : les accompagnements de sortie du travail du sexe à Genève. *Lien social et Politiques*, 86, 173-190.

De Robertis, C. (2018). *Méthodologie d'intervention en travail social*. Bayard.

Lemay, M. (1993). *J'ai mal à ma mère*. Fleurus.

Titre des recherches :

De Meyer, P., Thiévent, R. (Dir.). Evaluation du projet pilote pour la mise en place d'un pôle d'appréciation à l'ORPM de l'Ouest. Avec la collaboration de Favez, M., Mercolli, M., Kühr, J., Pluies, J. Financé par la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ), Canton de Vaud (15.11.2020-15.11.2021).

SELODY : Sensory Loss in the Dyadic Context - L'ajustement au quotidien de couples dont l'un-e des deux partenaires présente une déficience visuelle ou une surdité. Visioconférence.

"Ma santé: je m'informe et je choisis" : livres interactifs facilitant l'accès à la promotion de la santé et la prévention pour les personnes en situation de handicap - Fabrication d'un prototype.

10 Enseignant-e-s

Charvoz Linda
de Meyer Patricia
Girardet Khedidja
Guignard Michèle Laure
Krafft Matthieu
Mellina Joël
Mercolli Mauro
Nadot Michaël
Pellico Volluz Marylène
Schmidlin Irène
Ugo Erwan
Veyre Aline

Responsable de module *

CHARVOZ Linda

Descriptif validé le *

10 janvier 2025

Descriptif validé par *

CSUPOR Isabelle

Descriptif de module

Domaine HES-SO Travail social
Filière Travail social

1 Intitulé du module **Formation pratique 2 En emploi** **2024-2025****Code**

T.TS.SO359.FP2EE.F.24

Type de formation *☒ Bachelor ☐ DAS ☐ CAS**Niveau**

- ☐ module de base
☐ module d'approfondissement
☐ module avancé
☒ module spécialisé

Caractéristique

☒ En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO

Type de module

- ☒ module principal
☐ module lié au module principal
☐ module facultatif ou complémentaire

Organisation temporelle

- ☐ module sur 1 semestre
☐ module sur 2 semestres
☐ semestre de printemps
☐ semestre d'automne
☒ Autres

2 Organisation**Crédits ECTS ***

27 crédits ECTS

- La partie formation

"terrain" équivaut à 24 ECTS

- La partie **"intégration"** liée à la partie "terrain" du module de la formation pratique équivaut à **3 crédits ECTS**

Volée EE 2022

Semestres 5 à 8

Sem. 5 : Automne 2024**Sem. 6** : Printemps 2025**Sem. 7** : Automne 2025**Sem. 8** : Printemps 2026**Langues(s)**☒ français**3 Prérequis**

- ☐ avoir validé le(s) module(s)
☐ avoir suivi le(s) module(s)
☐ Pas de prérequis
☒ Autres

Autres prérequis

- Participer à la séance d'introduction à la formation pratique au mois de janvier 2025.

4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage *

Les huit compétences du référentiel peuvent être travaillées durant la formation pratique selon ce qui aura été validé dans le contrat pédagogique tripartite (DCPT2, voir ci-dessous)

1. Expliciter, étayer et argumenter les valeurs, les principes éthiques et le cadre déontologique du travail social qui fondent leur action.
2. Evaluer leurs propres ressources et leurs limites dans les dimensions cognitives, émotionnelles, corporelles et sociales, et identifier leurs besoins en matière de professionnalisation.
3. Construire et développer une relation professionnelle dans une posture favorisant le pouvoir d'agir et l'autodétermination des individus, groupes et communautés.
4. Établir des diagnostics de situation, construire, mener et évaluer des projets d'intervention et des actions en se basant sur des connaissances scientifiques, méthodologiques et des savoirs d'action.
5. Développer une pensée critique, questionner le sens de l'action sociale et proposer des modes d'intervention et de transformation sociales pertinents, créatifs et diversifiés, qui intègrent les enjeux sociaux, économiques, culturels et politiques aux niveaux local, national et international.
6. Communiquer de manière claire et adéquate, oralement, par écrit et/ou selon les modalités appropriées, auprès de publics diversifiés et dans des contextes variés.
7. Organiser, coordonner le travail en équipe et en réseau, et collaborer dans des logiques d'interprofessionnalité et d'interdisciplinarité.
8. Comprendre les divers déterminants de l'organisation, se situer et assurer les tâches de gestion, d'administration et de coordination.

Niveau de compétence visé pour la partie "terrain"

- Déterminer et engager un questionnement éthique, si nécessaire avec la participation des publics et du réseau ; développer une analyse critique, en mobilisant des techniques et des outils ; rendre compte de son action.
- Exercer la profession en tenant compte de ses ressources, de ses limites et expérimenter comment il ou elle peut faire face à ces dernières.
- Engager et analyser ses relations professionnelles avec une posture qui promeut la mobilisation par les individus, groupes et communautés de leurs ressources propres.
- Construire, mener et évaluer des projets d'interventions et des actions complexes en s'appuyant sur son expertise, celle des professionnel-le-s du réseau et celles des publics.
- Proposer des modes d'intervention et de transformation sociales pertinents, créatifs et diversifiés en tenant compte des enjeux des contextes dans lesquels ils s'insèrent (que ces enjeux se situent au niveau local et/ou national et/ou international).
- Développer une communication stratégique et ciblée par une variété de canaux de communication à destination de publics diversifiés au sein et à l'extérieur de l'institution ou service.
- Mobiliser les méthodes utiles à organiser et coordonner le travail en équipe et en réseau dans des pratiques d'interprofessionnalité et d'interdisciplinarité.
- Analyser et articuler les divers déterminants de l'organisation afin d'exercer sa fonction et son rôle ; collaborer aux tâches de gestion, d'administration et de coordination institutionnelle en adéquation avec son statut.

5 Contenu et formes d'enseignement *

En raison d'une contrainte technique, le point n°4 Compétences visées / Objectifs se poursuit ici :

Niveau de compétence visé pour la partie "intégration" du module de la formation pratique

- Présenter et d'analyser des situations professionnelles au moyens de différents cadres de référence.
- Comprendre son activité professionnelle ainsi que le contexte structurel dans lequel elle se situe. Saisir les dimensions théoriques et pratiques, pour développer un pouvoir d'action individuel et collectif.
- Identifier le sens de l'action professionnelle.
- Evaluer son action professionnelle.
- Développer une réflexion éthique en situation de travail.
- Travailler et développer une posture et une identité professionnelles.
- Se positionner dans son processus de formation.
- Conceptualiser par oral et par écrit sa pratique professionnelle.
- Développer la capacité d'analyse et d'élaboration en collectif par analogie à une équipe professionnelle.

Contenu pour la partie "terrain"

La formation pratique vise l'accroissement progressif de la réflexivité, dans une dynamique soutenant la transformation des expériences en compétences :

- Intégration et travail dans une institution, expérience et pratique réflexive.
- Elaboration, rédaction, discussion et mise en oeuvre du Contrat Pédagogique Tripartite (DCPT2).
- Accompagnement pédagogique du praticien formateur ou de la praticienne formatrice (PF).
- Elaboration et rédaction d'un rapport écrit.
- Evaluation tripartite de la période de FP2 (étudiant-e, PF, responsable de suivi de formation (RFP)).

Les "Dispositions d'application romandes sur la formation pratique relative au Plan d'études cadre 2020 du Bachelor of Arts HES-SO en Travail social" explicitent les conditions d'application de ce contenu.

Formes d'enseignement pour la partie "terrain"

Suivi par un-e PF et par un-e RFP. Le dispositif de formation pratique est défini dans le Dossier de Partenariat HES.

Contenu pour la partie "intégration" liée à la partie "terrain" du module de formation pratique 2

Cette partie du module développe une réflexion sur l'action et la transformation des situations réelles en compétences, en mettant l'accent sur la dimension collective de la professionnalisation.

- Analyse de pratique
- Socialisation des expériences professionnelles

Forme d'enseignement pour la partie "intégration" liée à la partie "terrain" du module de formation pratique 2

- Analyse de la pratique. Travail en atelier à partir de situations extraites de la pratique professionnelle et selon la méthode largement inspirée du Groupe d'Entraînement à l'Analyse de Situations Educatives (G.E.A.S.E)
- Supervision

Domaine HES-SO Travail social
Filière Travail social

6 Modalités d'évaluation et de validation *

La validation des deux parties (terrain et intégration) est nécessaire pour obtenir les 27 crédits ECTS.

La partie "intégration" est validée selon la notation "Acquis/non Acquis". La partie formation "terrain" est validée selon la notation "A à F" et la note acquise pour cette partie sera appliquée au module dans son entier, pour autant que la partie "intégration" soit acquise (selon l'article 11 du Règlement de filière du Bachelor of Arts HES-SO en travail social) et que l'étudiant-e ait accompli le processus de 10 heures de supervision pédagogique puis qu'il-elle ait remis l'attestation qui le certifie.

Exigences de validation pour la partie "terrain" (cf. "Dispositions d'application romandes sur la formation pratique relative au Plan d'études cadre 2020 du Bachelor of Arts HES-SO en Travail social")

1. Emploi au minimum à 50% dans une institution de travail social conventionnée.
2. Au minimum 680 heures de présence effective dans l'institution de formation pratique.
3. Signature du Contrat Pédagogique Tripartite 2 (au plus tard à fin avril 2025).
4. Rapport écrit de formation pratique validé.
5. Bilan écrit du ou de la PF.
6. Séance tripartite (y compris bilan oral du ou de la RFP), évaluation finale (co-évaluation sommative du ou de la PF et du ou de la RFP).
7. Attestation de 10 heures de supervision.

Exigences de validation pour la partie "intégration" liée à la partie "terrain" du module de formation pratique 2

1. Présentations écrites et orales de situations pendant le cours d'analyse de pratique, selon les modalités annoncées en début de cours.
2. Présence active et obligatoire.
3. En cas de travail complémentaire dû à une absence, restitution du complément dans les délais impartis.
4. Avoir réalisé et remis l'attestation du processus de supervision d'une durée de 10 heures.

Si une interruption de la partie terrain intervient, la validation ou la non-validation de la période FP sera décidée selon la procédure et les règlements en vigueur.

En cas d'interruption ou d'échec de la partie "terrain", la partie "intégration" ne sera pas validée.

Modalités de répétition :

Partie "intégration" liée à la partie "terrain" du module de la formation pratique : en cas de non acquis, la possibilité de répétition sera la suivante :

Nouveau travail écrit de validation à remettre **à une date communiquée ultérieurement**, selon les consignes données par l'enseignant-e du groupe auquel l'étudiant-e est affilié-e et en accord avec le-la responsable du module. Ce nouveau travail écrit doit être validé au plus tard avant la fin du 8ème semestre (12 septembre 2026).

Partie "terrain" : en cas d'obtention de la note F ou en cas d'interruption, répétition du module :

La répétition du module FP2 se fera dans une temporalité définie avec le vice-décanat cursus, et le-la responsable de module.

7 Modalités de remédiation *

- ☐ remédiation possible
☒ pas de remédiation

Autres modalités de remédiation

7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) *

- ☐ remédiation possible
☒ pas de remédiation

8 Remarques

Pour que la FP2 puisse être créditée, le secrétariat de la formation pratique doit être en possession de l'attestation des 20 heures de supervision effectuées.

Les enseignant-es et les étudiant-es ont la possibilité d'utiliser l'intelligence artificielle générative. Ils et elles devront en faire un usage judicieux, critique et raisonné et annoncer explicitement l'utilisation de ces outils dans les supports de cours ou les travaux et pour les activités suivantes : corrections (orthographiques), reformulations (syntaxe), explications (concepts), inspirations idées et citations (copier-coller). Toute production générée avec l'aide d'un outil d'intelligence artificiel reste sous la responsabilité de son utilisateur et utilisatrice.

9 Bibliographie

10 Enseignant-e-s

Berger Jean-Claude
Bertocchi Silvie
Brossy Joëlle
Russi Umberto

Responsable de module *

BERTOCCI Silvie

Descriptif validé le *

20 juin 2024

Descriptif validé par *

CSUPOR Isabelle

Descriptif de module

Domaine HES-SO Travail social
Filière Travail social

1 Intitulé du module		Crédits libres		2022-2023
Code T.TS.SO359.CL.F.22	Type de formation * ☒ Bachelor ☐ DAS ☐ CAS			
Niveau ☐ module de base ☒ module d'approfondissement ☐ module avancé ☐ module spécialisé	Caractéristique ☒ En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO	Type de module ☒ module principal ☐ module lié au module principal ☐ module facultatif ou complémentaire	Organisation temporelle ☐ module sur 1 semestre ☐ module sur 2 semestres ☐ semestre de printemps ☐ semestre d'automne ☒ Autres	
2 Organisation				
Crédits ECTS * 3 ECTS PT 2022, EE 2022 et TP 2022	Langues(s) ☒ français			
3 Prérequis ☐ avoir validé le(s) module(s) ☐ avoir suivi le(s) module(s) ☒ Pas de prérequis ☐ Autres				
Autres prérequis				
4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage *				
<u>Compétences</u> Les huit compétences du référentiel PEC20 peuvent être mobilisées par des activités que les étudiant-e-s choisissent de suivre pour la validation du module. <u>Objectifs :</u> - Valoriser la participation des étudiant-e-s à des activités ou des événements en cohérence avec leurs parcours de formation. - Valoriser les engagements associatifs en lien avec le travail social et ses différents champs ou l'engagement étudiant. - Etoffer son parcours de formation avec des expériences extracurriculaires en fonction de ses besoins et intérêts en tant que futur-e-s professionnel-le-s du travail social. - Faire des découvertes dans la sphère du travail social mais hors des modules et contenus d'enseignement proposés dans le cursus ordinaire des études.				
5 Contenu et formes d'enseignement *				
Peuvent être validées dans le cadre du module, des activités de diverses natures : - Engagements associatifs (internes à la HES-SO ou externes), par exemple EESPacelibre, REESpire, Conseil participatif du domaine TS de la HES-SO, commission des études, conseil de Fondation de la HETSL, comité d'organisation de la semaine de la durabilité, comité ou engagement en lien avec l'économie sociale et solidaire. - Participation à des événements académiques (congrès, colloques, conférences, universités d'été etc.), par exemple Planète recherche, colloque de la SSTS, conférence d'un des 4 réseaux de compétences de la HETSL. - Participation à des formations externes dont le lien avec le travail social et/ou son propre projet professionnel peut être démontré. - Autres activités académiques en lien avec le travail social et/ou les contenus des modules (valorisation de travaux, lectures complémentaires etc.). Afin de valider le module, l'étudiant-e justifie d'un engagement en temps correspondant à environ 75 heures. Il-elle fournit une preuve de suivi (programme du colloque, attestation de cours suivi à l'extérieur de l'école, liste de membres d'un comité associatif etc.). Un-e enseignant-e sera responsable du suivi et de la validation de la (ou des) d'activité(s) réalisée(s). Un canevas d'intention spécifique permet de définir les contours de (ou des) activité(s) projetée(s) : évaluation du nombre d'heures, planification, lien avec le référentiel de compétences, etc. La (ou les) activité(s) seront ensuite réalisée(s) et validée(s) selon la modalité convenue avec l'enseignant-e responsable au plus tard au semestre de validation correspondant à la forme d'études.				

Domaine HES-SO Travail social
Filière Travail social

6 Modalités d'évaluation et de validation *

L'aménagement temporel du module Crédits libres est flexible. Les étudiant-e-s peuvent participer à des activités qu'ils ou elles souhaitent valider en tant que crédits libres dès le premier semestre de la formation.

- Les étudiant-e-s à **plein temps** doivent valider les 3 ECTS du module CL au semestre 5, **soit le 3 décembre 2024**.
- Pour les étudiant-e-s **en emploi**, le module doit être validé au plus tard au semestre 7, **soit le 2 décembre 2025**.
- Pour les étudiant-e-s à **temps partiel**, le module doit être validé au plus tard au semestre 9, **soit le 1er décembre 2026**.

Le module fait l'objet d'une appréciation en termes d'acquis/non acquis.

Modalité de répétition :

En cas d'obtention de l'appréciation « non acquis », l'étudiant-e doit réaliser le module Crédits libres selon les indications de l'enseignant-e responsable du suivi au plus tard 3 semaines avant la fin du semestre suivant.

7 Modalités de remédiation *

- ☐ remédiation possible
☒ pas de remédiation

7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) *

- ☐ remédiation possible
☒ pas de remédiation

Autres modalités de remédiation

8 Remarques

9 Bibliographie

10 Enseignant-e-s

Responsable de module *
Berger Jean-Claude

Descriptif validé le *

16 juin 2022
modifié le 17 décembre 2024

Descriptif validé par *

ANTONIADIS André